

Procès-verbal Conseil Municipal
SÉANCE du Jeudi 21 Décembre 2023

Sorbs, le 21 décembre 2023

Date de convocation : Lundi 18 décembre 2023

Date d'affichage : Lundi 18 décembre 2023

Présents : Mmes BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et Mrs CAMPLO Ludovic - OLLIER Eric - RANDON Christian

Absent représenté : Mr CAUVAS Sébastien représenté par RANDON Christian

Ordre du jour :

1. Délibération relative à la loi d'accélération des énergies renouvelables
2. Délibération relative à la représentation de la commune au PNR Grands Causses
3. Délibération relative à l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2024 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2023
4. Point sur la Fibre
5. Location logements communaux
6. Programmation cérémonie des vœux 2024
7. Territoire Engagé Nature
8. Situation du CPIE

Secrétaire de séance : Micheline Bonnet avec Malory Viala

La séance démarre à 9H 30.

• **Approbation du CR précédent :**

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2023.

Des réserves concernant le paragraphe traitant de la participation aux journées de la biodiversité sont émises. Une nouvelle rédaction proposée n'est pas retenue.

La majorité des membres s'abstient sur l'approbation de ce paragraphe.

A l'exception dudit paragraphe, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Une proposition est faite pour que le compte-rendu du CM soit présenté par la secrétaire de Mairie à l'avenir.

Proposition adoptée à l'unanimité.

• **Demande de huit clos sur point 6.**

Plusieurs membres du conseil sollicitent un huit clos pour le point 6 ayant trait à des difficultés financières de paiement par une locataire.

En conséquence, le conseil municipal décide que pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, la réunion se tiendra à huit clos.

Mr le Maire propose donc de reporter le point 6 en fin d'ordre du jour et demandera alors au public présent de se retirer.

1/ Délibération concernant la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Cette loi prévoit d'en informer les habitants afin que ceux-ci puissent faire connaître leurs éventuels projets permettant ainsi aux communes de repérer les zones concernées (ZADER).

- demande d'un habitant concernant l'extension d'un parc photovoltaïque déjà existant.
- quelques projets pour des panneaux photovoltaïques au sol à usage privé.

Par ailleurs, le Maire soumet à discussion un projet de photovoltaïque citoyen qui pourrait être mené sur un terrain municipal par la commune sur une surface de 5000m² max.

Suite aux échanges le CM se prononce à l'unanimité pour le respect de la non artificialisation des sols et propose d'étudier les possibilités existantes sur les zones communales (toits, espaces communaux).

En conclusion, la Commune ne définit pas de zone ZADER et privilégie le photovoltaïque sur les toits des installations communales.

2/ Délibération concernant la représentation de la commune au PRGC.

Le CM doit désigner deux référents qui représenteront la Commune aux instances du Parc des Grands Causses.

3 candidats : Eric Ollier, Christian Randon, Ludovic Camplo.

Une discussion s'engage sur le contenu de la Charte, ses points positifs et ceux qui le sont moins, et chacun donne sa vision des problèmes.

La Charte ne propose pas de suivi des liens spécifiques entre biodiversité et agropastoralisme, évite les sujets conflictuels (loup, vautours, forêts), ne traite pas la problématique du statut des terres agricoles, traite l'ovin mais délaisse le bovin, n'étudie pas le problème de la déprise agricole : les terres doivent rester agricoles et l'agriculture à taille humaine.

Les agriculteurs doivent être acteurs du Parc afin de préserver ces modes d'agriculture.

Mr le maire s'étonne de cette analyse, la maîtrise de l'animation territoriale du parc n'étant plus à démontrer vu le bilan à son actif et invite à lire ne serait-ce que le document de synthèse de la charte qui tient en 2 pages et invite aussi à visionner le film présentant la charte.

1- Concernant les sujets conflictuels, ils sont au contraire moteur en terme de développement local (loup, randonneurs, partage de l'espace, biodiversité). Le parc démontre qu'il est un espace de concertation et d'étude d'où naissent des projets innovant porteur de solutions. (Voir bilan de la charte)

2- concernant le lien pastoralisme et biodiversité, l'axe 3 « développer » de la charte prévoit, entre autre, de développer le pastoralisme, renforcer le lien avec Roquefort et adapter l'agriculture au changement climatique en soutenant un développement intégrant les modes faire en agroécologie et circuits courts. Cette approche garantit le maintien d'une agriculture à taille humaine. (Un chapitre entier y est consacré.)

3- Concernant le pastoralisme, le maire précise qu'il est nécessaire de protéger et encourager la présence de troupeaux de brebis sur le Larzac. Il proposera un travail en ce sens.

La désignation du titulaire et du suppléant est soumise au vote

Vote : Titulaire : Ludovic Camplo 5 voix.

Eric Ollier 2 voix.

Suppléant : Christian Randon 5 voix

Eric Ollier 2 voix.

Ludovic Camplo et Christian Randon sont les représentants de la commune

3/ Délibération : autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2024 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2023

Monsieur le Maire expose l'intérêt et la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater dès janvier 2024 des dépenses d'investissement 2024 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2023 jusqu'à l'adoption du budget 2024,.

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2024 dans la limite d'un quart des crédits votés en 2023

4/ Branchement de la Fibre.

Certaines malfaçons au cours des travaux d'enfouissement datant de 1998 empêchent le branchement de la fibre pour une quinzaine de foyers. Pour pallier à ce problème, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour un montant évalué à 32 000 euros.

La commune a obtenu une subvention du Conseil Départemental de 80 %. Le CM donne son accord pour engager les travaux.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

5/ Le point sur le TEN

Notre projet ABC touchant à sa fin, le TEN nous invite à continuer notre engagement et à mettre en route un nouveau projet. Nous envisagerons cette option à la clôture de l'ABC.

6/ Le point sur le CPIE

Crée il y a près de 30 ans, l'Association des Causses Méridionales- CPIE a toujours été une association à la fois très reconnue mais à l'équilibre financier toujours délicat et particulièrement impactée par les épisodes Covid et post Covid.

Une restructuration avec licenciement économique permet à l'association, appuyée par l'URCpie, de rebondir.

Les partenaires financiers habituels, État, Conseil Régional, Conseils départementaux du Gard et de l'Hérault, Communautés de communes, ont répondu présents.

Toutes les missions du Cpie vont donc continuer à pouvoir s'exercer sur le territoire.

7/ Location des logements communaux.

Mr le Maire demande au public présent de se retirer s'agissant du point 7 Location

- Mr le Maire informe de difficultés concernant un des logements communaux pour la récupération des loyers.

Des démarches sont entamées afin d'engager des poursuites judiciaires dans le but de récupérer ces sommes. La Mairie échange avec une avocate chargée de ce dossier.

- Par ailleurs, un de nos locataires nous fait part de ses difficultés pour chauffer son appartement. Nous étudions la possibilité d'y installer un poêle à granules (devis, financement).

8 / Présentation des vœux du Maire :

Elle aura lieu le dimanche 21 Janvier à 15H.

La séance est clôturée à 12h30



